

Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2013)

Heft: 109: Diffizile Suche nach der Ursache von Parkinson = La difficile recherche des causes du Parkinson = La difficile ricerca dell'origine del Parkinson

Rubrik: [Astuces pour le quotidien]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déclaration d'impôts, mode d'emploi

Tous les ans au printemps, c'est la même rengaine : il faut remplir sa déclaration d'impôts. Et quasiment tous les ans, de nombreuses nouveautés, souvent infimes, doivent être prises en compte – ce qui ne facilite pas vraiment le travail.

Dans le guide pratique « *Steuern leicht gemacht 2013* » (CHF 36.–, disponible en allemand auprès de Beobachter-Edition, 8021 Zürich, tél. 043 444 53 07, courriel : buchshop@beobachter.ch), vous trouverez des astuces, des tableaux, des liens et des adresses qui facilitent la déclaration et permettent d'économiser des impôts.

Essentiel pour les malades chroniques : tous les frais médicaux vérifiables dont vous vous êtes acquittés – c'est-à-dire la franchise et tous les coûts qui n'ont pas été remboursés par la caisse d'assurance maladie (frais de dentisterie inclus !) – peuvent être déduits auprès de la Confédération et dans la plupart des cantons (demandez un extrait de compte à votre caisse

d'assurance maladie !) dans la mesure où ils ne dépassent pas 5 % du revenu net. Le canton de Bâle-Campagne fait exception. Il n'applique aucun pourcentage et tous les frais médicaux peuvent être déduits.

De plus, les coûts afférents à un handicap que le contribuable a réglés lui-même peuvent être déduits sans franchise. Les bénéficiaires d'une allocation pour impotent peuvent, indépendamment du degré de l'impotence, déduire un forfait en lieu et place des coûts réels. En outre, les proches qui assistent considérablement des personnes inaptes à exercer un emploi (ou capables de travailler dans certaines limites) dont les revenus sont faibles et qui possèdent peu de biens (exception : conjoint, enfants) peuvent procéder à des déductions notables.

Vous trouverez de plus amples informations auprès de votre bureau d'information fiscale ou des bureaux cantonaux de Pro Infirmis.

ENTRE SOUHAIT ET OBLIGATION

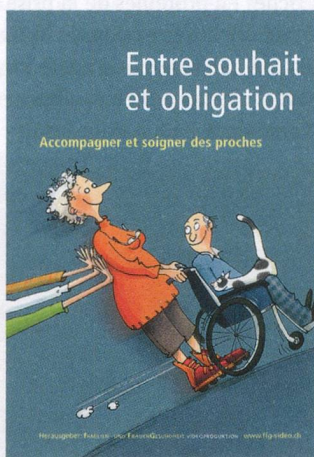
Astuces pour les proches sur DVD

En Suisse, des milliers de personnes exécutent des tâches de prise en charge, d'assistance et de soins pour leurs proches âgés, handicapés ou malades chroniques. Une mission chronophage et exigeante qui présente de nombreux défis.

Familien- und Frauengesundheit FFG- Videoproduktion a réalisé un film avec le soutien des cantons, des organisations de soins et d'aide à domicile et de nombreuses institutions suisses du secteur de la santé et du social. Le DVD « Entre souhait et obligation – Accompagner et soigner des proches » vient de paraître.

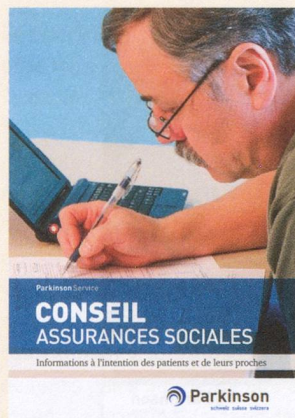
L'œuvre filmée, disponible en allemand et en français, rend hommage au travail précieux des personnes qui accompagnent et soignent leurs proches, mais les motive également à ne pas négliger leur propre santé. Elle démontre comment organiser de façon pertinente le quotidien et la cohabitation, et répertorie les offres d'aide et de soutien à la disposition des proches soignants. Le film, qui aborde parallèlement aux phases de traitement les thèmes des adieux et du deuil, donne la parole aux pa-

tients, qui révèlent leurs inquiétudes et leurs besoins, mais également à des spécialistes.



DVD « Entre souhait et obligation – Accompagner et soigner des proches », CHF 5.– port en sus, disponible auprès du siège social de Parkinson Suisse, Gewerbestr. 12a, 8132 Egg, tél. 043 277 20 77, télécopie : 043 277 20 78, courriel : info@parkinson.ch

PROMOTION



Conseil « Assurances sociales » pour CHF 11.– seulement

Comme toutes les maladies chroniques, le diagnostic de Parkinson soulève, outre de nombreuses questions médicales, d'innombrables questions sur l'avenir économique. Les jeunes patients encore actifs et peut-être seuls responsables financiers de toute leur famille, doivent prendre rapidement des décisions essentielles. « Combien de temps puis/doi-je encore travailler compte tenu de ma maladie chronique ? », « De quelles prestations est-ce que je bénéficie, de la part de quelles assurances/institutions de prévoyance ? », « Dois-je informer mon employeur de ma maladie – et si oui, quel est le dernier délai pour ce faire ? ».

Notre « Guide sur les assurances sociales » permet de garder la tête froide dans le maquis juridique du droit du travail et des assurances sociales et aide à répondre à ces questions. Son auteur, Georges Pestalozzi-Seger, avocat et directeur du service juridique d'Intégration Handicap, donne en 48 pages un aperçu des thèmes essentiels tels que le droit du travail, l'assurance invalidité et maladie, les coûts des soins, l'allocation pour impotent et les prestations complémentaires.

Nouveau : la brochure ne coûte plus que CHF 11.– (CHF 16.– pour les non membres). Elle est disponible auprès de Parkinson Suisse, Gewerbestr. 12a, 8132 Egg, tél. 043 277 20 77, télécopie : 043 277 20 78, courriel : info@parkinson.ch